



- LEGENDE**
- Zone UA (voir également le secteur de PLAN MASSE du Centre-village)
  - Secteur UA<sub>b</sub>
  - Zone UC
  - Zone UG
  - Secteur UG<sub>n</sub> (voir également le secteur de PLAN MASSE du Site Classé)
  - Secteur UG<sub>n</sub>\* (voir également le secteur de PLAN MASSE du Site Classé)
  - Zone UH
  - Secteur UH1
  - Secteur UH2
  - Zone UI
  - Zone UL
  - Secteur UL\*
  - Secteur UL<sub>n</sub>
  - Zone UM
  - Zone UR
  - Secteur UR<sub>n</sub> (voir également le secteur de PLAN MASSE du Site Classé)
  - Zone UX
  - Zone AUI
  - Zone 1AU
  - Zone 2AU
  - Zone A
  - Secteur A\*
  - Secteur A\*\*
  - Secteur A\*\*\*
  - Zone N
  - Secteur NF
  - Secteur NJ
  - Secteur NI
  - ● ● Vocation commerciale et artisanale imposée en rez-de-chaussée
  - ● ● Vocation commerciale, artisanale, bureaux actifs, activité de service ou s'effectue l'accueil d'une clientèle imposée en rez-de-chaussée
  - Emplacement réservé (voir liste ci-dessous)
  - Périmètre de 500 m autour des gares (OAP n°10)
  - Gare RER C
  - C.E.S. Coefficient d'emprise au sol (%)
  - C.E.V. Coefficient d'espace vert (%)
  - h :** Hauteur maximale des constructions
  - Emplacements réservés pour mixité sociale au titre du L151-41 CU et Pourcentage minimal de logements sociaux
  - Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article L151-11 CU
  - Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

N°	Superficie	Localisation	Statut	Parcellaire concerné(s)	Destination	Désignation
1	2372	Rue de la Vallée et la Roche	OS	331, 332	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
2	201	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
3	490	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
4	801	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
5	398	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
6	3837	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
7	321	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
8	1512	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
9	615	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
10	1009	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
11	275	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
12	1031	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
13	467	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
14	1034	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
15	17	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
16	108	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
17	3333	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
18	865	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
19	392	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
20	3283	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
21	275	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
22	225	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
23	225	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres
24	136	Rue de la Vallée	OS	339, 462, 463, 73, 74	Création d'un espace public	Commune de Bièvres



4.2.4. PLAN DE ZONAGE OUEST 1/2000<sup>ème</sup>

**NOTA BENE : EN COMPLÉMENT, VOIR LE PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AU SUJET DES PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX PROTECTIONS PATRIMONIALES, AUX LISIÈRES DE MASSIFS DE PLUS DE 100 HA, AUX RISQUES D'INONDATION...**